

République Française  
Département de l'Aube  
Arrondissement de BAR-SUR-AUBE  
Commune de BAYEL

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Bayel

SEANCE DU 04 SEPTEMBRE 2017

Date de la convocation : 29 août 2017

Date d'affichage : 04 septembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le quatre septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Serge ROUSSEL, maire.

**Présents** : Michel GATINOIS, Anne GROSJEAN, Christine JACQUOT, Bernard MONNE, Franck ORRIBE, Monique PARENT, Serge ROUSSEL, Clarisse VARENNES, Didier VERGEOT, Christian WOLF

**Représentés** : Daniel MASSON par Anne GROSJEAN, Jean-Luc MOUTOUVIRIN par Clarisse VARENNES, Christophe THIERRY par Monique PARENT, Monique VARENNES par Serge ROUSSEL

**Secrétaire** : Madame Monique PARENT

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

Les points suivants sont ajoutés à l'ordre du jour :

- Frais de scolarité 2016/2017,- Subvention tickets de manège.

Accepté à l'unanimité.

### 33 - Modifications des statuts du SDDEA,

| <i>Conseillers présents</i> | <i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i> | <i>Pour</i> | <i>Contre</i> | <i>Abstention</i> | <i>Non participant</i> |
|-----------------------------|--|-------------|---------------|-------------------|------------------------|
| 10                          | 10+4                                   | 14          | 0             | 0                 | 0                      |

- **Vu** le Syndicat mixte ouvert de l'eau, de l'assainissement collectif, de l'assainissement non collectif, des milieux aquatiques et de la démoustication (SDDEA), créé depuis le 1<sup>er</sup> juin 2016,
- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
- **Vu** la délibération de l'Assemblée Générale du SDDEA n° 40 du 29 juin 2017,
- **Vu** les statuts du SDDEA dans leur version en date du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

Monsieur le Maire expose à l'ensemble du Conseil Municipal,

- **CONSIDERANT** que lors de l'Assemblée Générale du 29 juin 2017, le SDDEA a adopté des modifications statutaires tenant principalement à :

- Des clarifications de terminologie,
- Des clarifications du fonctionnement des organes du Syndicat,
- Des précisions apportées à certaines dispositions suite aux transferts de compétences,
- Des précisions apportées à certaines dispositions suite aux évolutions réglementaires.

- **CONSIDERANT** que par application de l'article 35 des statuts du SDDEA dans leur version modifiée au 1<sup>er</sup> juillet 2016 : « *Au surplus, les présents statuts peuvent être modifiée par délibération de l'Assemblée Générale à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés, suivie de l'adoption d'un arrêté préfectoral modifiant les présents statuts. A ce titre, les membres sont consultés pour avis simple et ceux-ci disposent d'un délai de trois mois pour donner leur avis* ».

- **CONSIDERANT** que par courrier en date du 13 juillet 2017, le SDDEA a sollicité l'organe délibérant de notre collectivité afin de rendre un avis sur les modifications statutaires proposées,

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de rendre un avis favorable aux propositions statutaires adoptées par délibération du SDDEA n° 40 du 29 juin 2017,

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire de signer tout document relatif à ce dossier conformément aux propositions telles qu'adoptées à l'issue du vote.

|   |
|---|
| <b>34 - Travaux rue Belle Verrière,</b> |
|---|

| <i>Conseillers<br/>présents</i> | <i>Suffrages<br/>exprimés avec<br/>pouvoir</i> | <i>Pour</i> | <i>Contre</i> | <i>Abstention</i> | <i>Non<br/>participant</i> |
|---------------------------------|--|-------------|---------------|-------------------|----------------------------|
| 10                              | 10+4   | 14          | 0             | 0                 | 0                          |

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite aux passages caméra réalisés dans les réseaux rue Belle Verrière, il s'avère que le réseau d'eaux pluviales est en très mauvais état puisqu'il présente de nombreuses fissures.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose de reprendre le réseau d'eaux pluviales existant situé sous l'emprise des prochains travaux de réfection de la voirie dans cette rue. Ces travaux sont estimés à 15.850 € HT soit 19.020 € TTC.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **ACCEPTE** les travaux de réfection du réseau d'eaux pluviales évalués à 19.020 € TTC, concomitamment aux travaux de réfection de la voirie rue Belle Verrière,

- **DIT** que ces travaux seront ajoutés à l'estimation de la phase DCE comme tranche optionnelle,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ces travaux et à la réalisation de ceux-ci.

Monsieur le Maire indique qu'une réunion de concertation aura lieu en Mairie le mercredi 27 septembre 2017 avec les intervenants tels que la société Santerne pour l'enfouissement des réseaux secs, le SDDEA pour les réseaux eau, défense incendie et assainissement et le Maître d'œuvre en la personne de M. POURILLE société C3i.

### 35 – Frais de scolarité 2016/2017

| <i>Conseillers présents</i> | <i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i> | <i>Pour</i> | <i>Contre</i> | <i>Abstention</i> | <i>Non participant</i> |
|-----------------------------|--|-------------|---------------|-------------------|------------------------|
| 10                          | 10+4                                   | 14          | 0             | 0                 | 0                      |

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée du calcul des frais de scolarité pour l'année scolaire 2016/2017, à savoir :

| <b>École Maternelle de la Tuilerie</b>    | <b>€</b>        |
|---|-----------------|
| Eau et assainissement                     | 332.25          |
| Pharmacie                                 | 66.83           |
| Fournitures d'entretien                   | 765.64          |
| Fournitures scolaires                     | 1405.86         |
| Entretien bâtiment                        | 1435.74         |
| Contrat maintenance photocopieur          | 161.04          |
| Transport collectif                       | 221.80          |
| Frais de télécommunication                | 563.20          |
| Gaz et électricité                        | 5318.02         |
| Petit équipement (machine à laver etc...) | 238.60          |
| <b>Sous-total</b>                         | <b>10508.98</b> |
| Personnel – entretien des locaux          | 8121.96         |
| <b>TOTAL</b>                              | <b>18630.94</b> |

Année 201/2017 : 34 élèves

**Coût par élève = 547.96 € arrondi à 548 €**

| <b>École Primaire François Valory</b>                   | <b>€</b> |
|---|----------|
| Eau et assainissement                                   | 301      |
| Gaz et électricité                                      | 4350.32  |
| Pharmacie   | 24.05    |
| Fournitures d'entretien                                 | 724.18   |
| Fournitures petit équipement (imprimantes & aspirateur) | 399.83   |
| Fournitures scolaires                                   | 1375.75  |
| Entretien bâtiment                                      | 456      |
| Entretien photocopieur contrat copies                   | 107.36   |

|                                |                 |
|--------------------------------|-----------------|
| Fêtes et cérémonies            | 169.01          |
| Frais de télécommunication     | 728.48          |
| Transport collectif            | 969.85          |
| <b>Sous-total</b>              | <b>9605.83</b>  |
| Frais de personnel d'entretien | 10192.55        |
| <b>TOTAL</b>                   | <b>19798.38</b> |

Année 2016/2017 : 37 élèves

**Donc coût par élève = 539.09 € arrondi à 535 €**

Dès lors, Monsieur le Maire rappelle que la Commune de BAYEL accueille 22 élèves de communes voisines :

- BAROVILLE 4 élèves en primaire et 9 élèves en maternelle,
- FONTAINE 3 élèves en primaire et 2 élèves en maternelle,
- LIGNOL-LE-CHATEAU 1 élève en primaire et 2 élèves en maternelle,
- JUVANCOURT 1 élève en primaire.

Il est à noter que le tarif pour les enfants de l'école maternelle a baissé par rapport à l'année précédente ceci étant dû à l'augmentation significative des effectifs.

Ainsi une somme de 11.939 € devrait être mandatée au profit de la commune de BAYEL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **FIXE** les tarifs ainsi qu'il suit pour l'année 2016/2017 :
  - **Maternelle = 548 €**
  - **Primaire = 535 €**
- **CHARGE** Monsieur le Maire du recouvrement de ces frais.

Par ailleurs, les membres du Conseil Municipal sont informés que les frais de scolarité pour l'année 2016/2017 à Bar Sur Aube s'élèvent à 978.16 € en maternelle et 466.20 € en élémentaire. Un enfant domicilié à BAYEL a fréquenté une école primaire de Bar Sur Aube durant cette année.

### **36 – Subvention tickets de manège**

| <i>Conseillers présents</i> | <i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i> | <i>Pour</i> | <i>Contre</i> | <i>Abstention</i> | <i>Non participant</i> |
|-----------------------------|--|-------------|---------------|-------------------|------------------------|
| 10                          | 10+4                                   | 14          | 0             | 0                 | 0                      |

Monsieur le Maire informe l'assemblée que lors de la fête patronale qui aura lieu les 9, 10 et 11 septembre 2017, comme chaque année des tickets de manège seront offerts à tous les enfants du village (jusqu'en CM2) ou fréquentant nos écoles, et qu'il convient de prendre en charge la dépense supportée par « l'Association des Sapeurs-Pompiers » de BAYEL » pour un montant de 300 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **DECIDE** le versement d'une subvention d'un montant de 300 € (trois cents euros) à « l'Association des Sapeurs-Pompiers » de BAYEL, compte 6745.

|   |
|---|
| <b>DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER</b> |
|---|

Monsieur le Maire fait part au Conseil d'une déclaration d'intention d'aliéner pour laquelle le droit de préemption n'a pas été exercé :

. Bâti sur terrain propre cadastré AH 139, 139, 168, 242 et 244.

|   |
|---|
| <b>QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES</b> |
|---|

**Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal,**

- du montant du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (**FPIC**) de l'année 2017, qui s'élève à 8540 € soit une augmentation de 2118 €, par rapport à l'année précédente. Cette dépense ne cesse d'augmenter d'année en année,
- d'un courrier de Maître CONTANT, administrateur judiciaire des Cristalleries Royales, relatif au devenir de la parcelle AC 1144, laquelle reste sans acquéreur, et de sa demande auprès du Tribunal pour la clôture du dossier (ouvert depuis le 9.12.2005). Il est évoqué le problème d'éventuelle pollution sur cette parcelle et de l'état très dégradé d'une partie des bâtiments sis sur ce terrain,
- d'un **problème sur le réseau des eaux pluviales rue du 19 mars 1962**, la canalisation est cassée sans doute à cause des racines des sapins plantés aux abords de cet ouvrage. Ces arbres sont vieux et considérant leur éventuelle dangerosité il est envisagé de les couper, reste à trouver un bucheron intéressé par ceux-ci. Cette question sera reprise lors d'un prochain conseil,
- d'un **logement communal vacant**, rue du Général de Gaulle, à compter du 15 septembre prochain. Des travaux seront nécessaires avant de pouvoir le relouer, notamment pour réfection de l'installation électrique, un premier devis a été établi lequel s'élève à plus de 5000 €,
- d'un courrier de l'association « **L'outil en main du Pays Baralbin** » lequel sollicite l'approbation pour l'organisation d'une initiation à l'art de la verrerie au sein de l'Ecomusée du cristal. Le Conseil Municipal émet un avis favorable,
- des **remerciements** de l'association des Jardins Communaux Bayellois pour le prêt du bâtiment excentrale à l'occasion de leur repas annuel,
- des **remerciements** de la Chorale de l'Amitié et de l'Association VMEH visiteurs des malades, pour la subvention qui leur a été allouée,
- de la **rentrée scolaire** qui s'est bien déroulée à BAYEL tant à l'école primaire François VALORY qu'à la maternelle de la Tuilerie. L'école primaire compte 46 élèves dont 14 enfants de grande section de maternelle suite à répartition des effectifs entre les deux écoles, 7 CP, 8 CE1, 3 CE2, 4 CM1 et 10 CM2
- **des travaux** entrepris avant la rentrée à l'école maternelle afin de parfaire l'étanchéité du toit,
- de quelques acquisitions pour l'école primaire notamment un **nouveau tableau**,
- de la **fermeture de la piscine** de Bar Sur Aube pour une durée d'environ 2 années, jusqu'à mise en service du futur pôle aquatique,

- de la mise à disposition par la CCRB, à titre gratuit, d'un **éducateur sportif** (maître-nageur en disponibilité) afin d'intervenir lors des nouvelles activités pédagogiques à la Maison Pour Tous Prévert, 3 fois 1 h par semaine durant 2 trimestres,

### **Maison Pour Tous Prévert**

**Madame Monique PARENT** fait un court exposé sur le fonctionnement de la Maison Pour Tous Prévert. Ce qui est à retenir c'est une très bonne fréquentation avec des effectifs en hausse importante par rapport à l'année précédente, notamment lors des vacances scolaires.

Cette nette augmentation s'explique par l'arrivée d'une nouvelle animatrice avec une proposition d'activités totalement renouvelée.

12 enfants sont partis cet été en mini-camp, le séjour s'est très bien déroulé, parents et enfants étaient enchantés.

A noter : la création d'un compte Facebook ce qui permet notamment aux parents de suivre les activités de leurs enfants.

Pour la cantine et les NAP pas de changement avec un accueil constant d'environ 30 enfants chaque jour.

Seul point noir au tableau concerne la décision du Gouvernement d'arrêter les contrats aidés. Sans ces emplois l'association MPTP aura bien du mal à poursuivre toutes ces activités l'année prochaine. La question reste en suspens et le dossier à suivre.

### **Ateliers Clés pour les plus de 60 ans**

**Madame Clarisse VARENNES** rappelle au Conseil Municipal l'organisation d'ateliers « pour bien vieillir », encadrés par des professionnels, qui se dérouleront à la salle socioculturelle de BAYEL de septembre à décembre. Ces activités sont entièrement gratuites : ateliers mémoire, cuisine ou sport et self défense, il suffit de s'inscrire.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19h30.

**Fait à BAYEL, les jours, mois et an susdits**

**La secrétaire de séance,**

**Mme Monique PARENT**



**Le Maire,**

**M. Serge ROUSSEL**

